



Magny les Hameaux, le 29 septembre 2023

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**LUNDI 09 OCTOBRE 2023 à 20 HEURES 00**

**Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du Procès-verbal du 27 juin 2023

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Modification du tableau des effectifs
- Modification du tableau des effectifs des apprentis

### **FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

- Créances éteintes

### **VIE ASSOCIATIVE**

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire Français dans le cadre du soutien aux peuples marocain et libyen
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines (EASQY)

### **URBANISME**

- Constitution d'une servitude de passage et de réseaux sur les parcelles AR11 et AR226 au profit des parcelles AR225 et AR325

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- Liste des décisions municipales prises du 15 juin au 29 septembre 2023

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

 Le Maire  
Bertrand HOUILLON

**NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.**